NOUVELLE SÉRIE (31e année, n° 126) SEPTEMBRE 1959

ARCHIVES

DU DIOCÈSE

DE LUÇON

BULLETIN D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ET D'ARCHEOLOGIE RELIGIEUSE

Paraissant tous les trois mois

SOMMAIRE

I. — CHRONIQUES PAROISSIALES : Beauvoir-sur-Mer. — Chap. III : La Population (Dr Julien Rousseau) (suite).

II. — DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE ET TOPOGRAPHIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE, publié sous la direction du Dr J. Rousseau. Canton de la Roche-sur-Yon, par Y. du Guerny (suite).

LUÇON
IMPRIMERIE H. REZEAU

1959

Abonnement aux ARCHIVES

Prix de l'abonnement pour 1959 (payable d'avance) **300 fr.**
Etranger ..... **325 fr.**
Le numéro ..... **80 fr.**

Pour tout ce qui concerne administration, abonnements et publicité, s'adresser à M. le chanoine BUCHOU, Administrateur, Evêché de Luçon (Vendée).
Pour les règlements, utiliser le C. C. P. Nantes 71.60, M. le Chancelier de l'Evêché, Luçon.

REDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. le chanoine BILLAUD, professeur, Institution Richelieu, La Roche-sur-Yon (Vendée).

franges de soie, parfois de laine fine ou de coton, de teinte généralement discrète, mauve, rose, lilas..., avec de jolis motifs de décoration — quel est l'amateur qui n'en a pas quelque échantillon dans ses collections ? ! — ; le tablier à bavette, alias *bravette*, attaché à la ceinture et aux épaules...

Les coiffes maraîchines d'alors étaient de véritables monuments rappelant vaguement le *hennin* des dames du XV[e] siècle : celles de Challans, Noirmoutier et Beauvoir, assez peu différentes entre elles, n'avaient pas moins de 50 à 60 centimètres de hauteur et autant dans leur plus grande largeur. Il est vrai que c'étaient là des coiffes de cérémonie : en dehors des jours de fêtes, les femmes portaient de petites coiffures rappelant celles de l'époque Louis XVI.

Peu à peu, dans le courant du dernier siècle, les coiffes perdirent leur ampleur pour ne plus devenir, dès 1880 et même plus tôt, que des petits accessoires très délicats, ultra légers, de tulle ou de gaze, de forme pyramidale, pointue à Bouin, carrée dans le reste du Marais, plus ou moins écrasée suivant les lieux, légèrement plus haute à Beauvoir, où les faces supérieure et postérieure étaient sensiblement égales, la face postérieure étant plus aplatie ailleurs, ornée d'un « tour de coiffe » en dentelle en temps ordinaire, d'un simple bandeau uni du même tissu que le reste pour le deuil. Coiffure très délicate, s'accommodant mal de la pluie et que le simple brouillard même faisait s'affaisser lamentablement : on y remédiait en *armant* la paroi postérieure d'un papier rigide blanc glacé.

Les femmes âgées portaient la *câline* : finement plissée, rigide, bordée d'un large velours noir dont les bouts retombaient en arrière, attachée par deux liens sous le menton, cette coiffure ne manquait ni de grâce, ni de pittoresque.

⁂

De même que le costume, beaucoup de vieilles coutumes maraîchines ont été emportées par la ronde des lustres... Ainsi en est-il, par exemple, de *la Guillanu*,

---

Chroniques paroissiales 59.

naguère encore très populaire et qui est en train de disparaître complètement.

Au soir du 31 décembre, les jeunes gens allaient moduler de maison en maison, de ferme en ferme, de village en village, la vieille chanson rustique connue sous le nom de *Guillanu* (1), réminiscence du cri célèbre des vieux druides annonçant l'année nouvelle : Au gui l'an neuf ! tandis que la foule, à la nuit tombante, se rendait dans les forêts gauloises couper la plante sacrée, dont la verdure perpétuelle était le symbole de l'éternité du monde...

La *Guillanu*, ainsi qu'on peut en juger, n'était qu'une série de demandes, de requêtes, allant d'un simple verre de vin à la fille de la maison, bon prétexte souvent pour les *galants* d'aller quémander quelque étrenne de leur *bonne amie*...

Messius et Mesdames
De tchiette maison
Ouvrez-nous la porte
Y vous saluerons,
Noutre Guillanu
Y vous la demandons.

Si la chandelle est morte
Y l'allumerons
Avec ine allumette
Qu'y a dessus l'poëron.

D'jiétez (2) din la mette
D'jiétez jusqu'au fond
Dounez nous la michette
Et gardez le pain rond.

---

(1) Le Dr Marcel Baudouin a consacré à la *Guillanu* (alias *l'Aguilanneu)* une longue étude (An. Soc. Em. Vendée, 1934, pp. 73-107, et 1935, pp. 65-135) dans laquelle on trouvera de multiples versions de « la chanson la plus typique de l'Ouest ». Celle que nous donnons ci-dessous n'y figure qu'en partie (1934, pp. 97-98) ou avec quelques variantes (Id., pp. 99-100 et 101-103).

(2) Guettez, regardez...

D'jiétez din la cave
D'jiétez jusqu'au fond
Gardez voutre piquette
Et dounez nous le bon (1).

D'jiétez din l'charner'
D'jiétez tot dau long
Dounez nous les côt'lettes
Et gardez le jambon.

D'jiétez din la borse
D'jiétez jusqu'au fond
Dounez nous les pistoles
Et gardez les sous ronds.

Voutre feuille ainaye
Est-elle à la maison ?
Dounez nous la servinte
Y nous en contenterons.

St a sé pouet son meter
Y li apprenderons
A laver la vaisselle
A tirer le bouchon.

Faisez nous pouet attindre
Si ve v'lez rin douner,
Car in p'tit vint de Noret' (2)
Nous tap' p're le jarret'
Et nous r'pond au talon
Adiû nous in allons...
Noutre Guillanu
Y vous la demandons !

⁂

Les Maraîchins ont conservé le goût, pour ne pas dire la passion, des cartes : la coinchée, la belotte et surtout, pour les Anciens, la *mouche* et la *luette*, les

(1) Variante : Dounez nous la bouteille
Et gardez le bouchon.
(2) Variante : Par tchio p'tit vint dau Nort
Qui nous met' à la mort',
Et tchio p'tit vint dau Sû
Qui nous tap' din le...

tiennent des heures entières autour d'une table avec, à côté, une bouteille ou une *chopine*...

Les noces sont toujours, comme dans toute la Vendée d'ailleurs, l'occasion de fêtes et de réjouissances qui durent toute la journée et bien souvent la nuit suivante et le lendemain. Si les jeunes ont adopté toutes les danses modernes, la vieille danse locale, la *Maraîchine*, avec ses deux modalités, la *ronde* et la *courante*, n'en a pas, pour autant, perdu sa vogue.

La *Maraîchine* est une danse très originale, sorte de bourrée qui ne manque pas d'allure et se danse au son de l'accordéon, accompagné souvent d'un « coup de la goule ». Assez difficile à décrire, elle est composée de trois pas en avant, dont le second est redoublé, puis de la même figure en arrière, et se termine par les pas exécutés en tournant, le danseur soulevant sa danseuse pendant les temps forts des mesures finales.

La *courante* est dansée à deux, chaque couple exécutant pour son compte les mouvements ci-dessus exposés. Cependant, la *Barrienne*, variante locale, se danse à trois, généralement un homme et deux femmes, le danseur du milieu étant appelé *catin* (poupée).

La *ronde* ou *paulée* forme un cercle où chacun se tient par la main : elle exige de bons danseurs car, après les va-et-vient du début, vers le centre et en arrière, se placent les pas tournants de la *courante*, avant le rassemblement final que tous les couples doivent exécuter en mesure. Il y a des *paulées* doubles, formées de deux cercles concentriques évoluant simultanément, auxquelles prennent part quelquefois plus de cinquante couples. Bien exécutée, menée au son de l'accordéon ou d'une *vèze* quelconque, cette danse est fort pittoresque. Il est impossible de rendre l'impression de mouvement, de vivacité et de légèreté tout ensemble, que donne le spectacle d'une ronde maraîchine bien dansée. Il y a encore de vieux Maraîchins qui l'exécutent à la perfection.

Et il est bien permis de dire qu'aucun spectacle n'est plus évocateur du caractère de ce pays qui, sous l'apparente monotonie de son sol plat et uni, cache une âme fière, ardente et passionnée...

⁂

Les travaux agricoles du Marais ne présentent aucune particularité notable, mais il est un vieux rite qui vaut qu'on s'y arrête, la fabrication des *bousats* (1).

Depuis des siècles — on n'en saurait fixer l'origine — les Maraîchins, privés de bois, ont dû se chauffer avec les moyens à leur portée. La *bouse* de vache, mélangée à de la paille et séchée, fournit un combustible avantageux.

Mais que n'a-t-on pas raconté à ce sujet ? Quelles sornettes ne débite-t-on pas ? Une émission assez récente de la Radio, consacrée à la vie provinciale, ne montrait-elle pas les Maraîchins allant ramasser dans les prairies les fameuses bouses, en faisant des tas et, les ayant arrosées, façonnant à la main les galettes que, pour les faire sécher, on collait — avec adresse, on voulait bien le reconnaître — sur les murs de façade de la ferme !...

La fabrication des bousats se fait non pas à partir des bouses des prés — celles-là, quand on les utilise, on les ramasse quand elles sont bien sèches et elles sont brûlées telles quelles — mais avec le fumier de la ferme, déjà mélangé de débris de litière ; on l'étale sur le pré avec, quand besoin est, de la vieille paille ; le tout est copieusement arrosé tandis que le fermier, botté, se tenant au centre, fait piétiner le tout par un cheval tournant en manège pendant des heures. Quand la pâte est bien amalgamée, elle est façonnée en sortes de galettes qui sont étalées à la pelle, ou à la fourche, sur le pré, à sécher. Cette préparation, pittoresque et originale, donnait lieu jadis à de véritables fêtes, que l'on appelait les *noces noires*. Là encore, le temps a passé..., mais les bousats sont toujours très recherchés dans le Marais.

⁂

Enfin, on ne peut pas, à propos des mœurs maraîchines, ne pas évoquer la vieille et curieuse coutume du *Maraîchinage*, qui a fait, elle aussi, couler beaucoup

(1) Appelés à Bouin *coupeaux*.

d'encre et provoqué de multiples observations, la plupart, il faut l'avouer, assez fantaisistes.

Feu le Dr. Marcel Baudouin, notre savant confrère à l'imagination fertile, a consacré au Maraîchinage un ouvrage auquel son talent et le piquant du sujet ont valu plusieurs éditions successives, chaque fois considérablement augmentées (1). Décrivant avec moult détails ses diverses phases, il voyait dans le Maraîchinage une coutume ethnique exclusive, la survivance de très anciennes traditions, de rites ancestraux en usage dans le Marais depuis les plus lointaines origines, tout en reconnaissant d'ailleurs qu'on n'en trouve aucune mention dans les auteurs anciens, « les chansons elles-mêmes sont aussi muettes que les vieilles légendes » à ce sujet.

Le curé de l'Ile-d'Yeu, Joussemet, se bornait à dire, vers le milieu du XVIII[e] siècle, que les Maraîchins, qu'il connaissait bien, étaient « enclins à la concupiscence ». Au siècle dernier — il est vrai que ce fut le siècle de la pruderie — on chercherait en vain une allusion au Maraîchinage dans aucune publication, ni dans la *Statistique* de Cavoleau, ni dans les études de Mourain de Sourdeval et de Gallet sur le Marais. Dans son ouvrage, « *La Vendée côtière contre la Révolution* » (2), G. Loquet y fait une très discrète allusion, dans des lignes qui n'ont d'ailleurs rien de flatteur — il est vrai qu'il écrit au passé ! — pour les intéressés : « Les Maraîchins formaient une race spéciale, taciturne et superstitieuse à l'excès, se contentant de très peu et complètement réfractaire à toute diffusion. Chasseurs intrépides, ils étaient tous armés d'une *canardière*, ce qui quelquefois les rendait hardis... Ils cultivaient des coutumes bizarres, pour ne pas dire plus, que des auteurs modernes firent connaître, mais qu'ils ne cherchèrent pas à propager aux alentours... ».

C'est à l'abbé Simonneau que l'on doit la première étude, et la plus pertinente, de ces « coutumes bizarres » ; son texte, ainsi que le reconnaît le Dr. Bau-

(1) Dr. Marcel Baudouin : *Le Maraîchinage*, Paris, Maloine, 1[ere] édit. 1904 ; 2[e] éd. 1905 ; 3[e] éd. 1906 ; 4[e] éd. 1917 ; 5[e] éd. 1924...

(2) Niort, Clouzot, 1912, p. 62.

douin (1), est un « excellent résumé » de ce que l'on peut dire sur le sujet (2).

« L'époque du mariage, écrit le digne prêtre, est très dangereuse au point de vue des bonnes mœurs, dans tous les pays, mais particulièrement dans celui-ci. Les fréquentations commencent de très bonne heure et, comme elles n'ont ordinairement pour but que de passer le temps, elles donnent lieu à tous les désordres qui accompagnent la vanité et la frivolité. Les rendez-vous se font partout, quoique les circonstances et les endroits préférés soient les veillées et les cabarets.

« L'accès des cabarets par les jeunes filles, qui est partout ailleurs regardé comme une mauvaise note, n'inspire ici aucune répugnance. C'est l'attrait irrésistible, l'usage le plus rebelle, qui existe depuis des siècles, qui brave tous les efforts faits pour sa destruction. et qui semble devoir résister à tous les moyens ».

Il faut dire que l'usage veut, dans le Marais, que le prétendant, le *galant*, ne soit admis dans la maison des futurs beaux-parents que lorsque les choses sont déjà assez avancées et que le mariage est quasi décidé. Jusque-là, les fréquentations se font au dehors ; elles sont, en effet, très précoces et c'est presque un déshonneur pour une fille que de n'être point courtisée ; les rencontres se font un peu au hasard, comme dans tous les pays du monde, au village, à la foire ou au marché, le dimanche à la sortie des offices, aux noces de parents ou d'amis... On bavarde, on « se cause », on se donne rendez-vous, on se retrouve...

Naguère, la jeune Maraîchine ne sortait jamais sans son parapluie : si, en présence d'un jeune homme, elle acceptait de s'en dessaisir et le laissait s'en emparer, s'était signe qu'elle consentait *à causer*. Les causeries se prolongeaient ou se renouvelaient les dimanches ou jours de foire suivants, d'abord à l'auberge, puis... dans la nature.

« On se réunit au cabaret, poursuit le curé de Saint-Urbain, moins pour boire que pour se voir et danser. Il y a, annuellement, pour chaque localité, des jours

(1) *Loc. cit.*, 4e éd., p. 25.
(2) An. Soc. Em. Vendée, 1882, pp. 76-78.

consacrés pour le rendez-vous de la jeunesse de plusieurs paroisses, sans qu'il y ait d'autre mot d'ordre que la coutume traditionnelle. Dans ces jours privilégiés, on voit arriver, par tous les chemins, des groupes de jeunes filles qui vont sans difficulté et sans ombrage joindre les garçons qui les ont précédées au cabaret. Quand le personnel est au complet, la danse commence et dure jusqu'à la nuit.

« Pour clôture, chaque garçon prend sa danseuse et va la conduire, après force haltes et démonstrations d'amitié, aussi près que possible de son domicile. Il n'est pas rare de rencontrer, les jours de fête, une série de couples échelonnés sur les routes, conversant tranquillement, sans s'inquiéter des passants et ne se privant aucunement de se donner de ferventes accolades... C'est là le bon genre et, pour dire le mot, le *Maraîchinage*, terme du pays qui exprime l'ensemble de toutes ces amours champêtres... ».

Mais comme le pays est entièrement dépourvu d'arbres et de haies, c'est à l'ombre du traditionnel parapluie que se déroulent les longs entretiens des amoureux. Faut-il voir là quelque chose de plus spécial ? Non sans doute, car ce serait erreur de croire que les Maraîchins possèdent en propre le monopole ou l'exclusivité de certaines pratiques amoureuses.

Nul doute que le Dr. Baudouin se soit laissé entraîner par son imagination : les jeunes Maraîchins n'en pensent certainement pas si long et ne font que suivre, en cela comme en autre chose, les impulsions de leur tempérament, sans se demander s'il s'agit là de rites ancestraux sacrés... Et, sans doute, plus prosaïquement, faut-il considérer le Maraîchinage comme un... abus, peu différent, en somme, de ce qui se déroule sous toutes les latitudes : « Que cela se passe, disait naguère un prédicateur vendéen réputé, que cela se passe sous le parapluie de la Maraîchine, dans la belle chambre de la maison plainaude ou derrière les buissons et les haies du Bocage, croyez-moi, c'est la même chose... ».

De même est-ce pure illusion, à notre sens, que d'affirmer que le Maraîchinage soit pour quelque chose dans l'excédent de naissances que présente encore le Marais. Il semble bien, au contraire, que, dans ces fréquenta-

tions, on fasse tout pour éviter « *l'accident* » ...Actuellement, plus que jamais, celui-ci est générateur de complications et de brouilles...

En effet, « on se demande, disait encore l'abbé Simonneau, comment une jeune fille peut rester sage devant Dieu et devant les hommes au milieu de causes si puissantes et si incompatibles avec la vertu. Par bonheur, concluait-il, le mal n'est pas si grand que les apparences le feraient croire... ».

Malheureusement, depuis son temps, beaucoup d'eau a passé sous les ponts du Marais... Et, ainsi que le notait le regretté Jean Yole, « le fameux parapluie, que la Maraîchine, en toutes saisons, portait comme un ornement, a disparu avec les modes nouvelles... et le reste aussi. Ce n'est peut-être pas, ajoutait-il mélancoliquement, ce n'est peut-être pas de toutes manières la marque d'un progrès : autrefois, le gars *ramassait* celle qu'il avait mise en peine ; de nos jours, souvent, il l'abandonne... ».

Si les mœurs du Marais sont légères, le mal est-il particulier ou plus répandu qu'ailleurs ? Qui oserait l'affirmer ? Mais à quoi bon insister ? Désormais, le Maraîchinage, du moins tel qu'on le pratiquait jadis, est entré dans le domaine du folklore ; les deux dernières guerres lui ont porté, comme à beaucoup de choses, un coup fatal.

DEMOGRAPHIE

La population de Beauvoir ne semble pas avoir jamais été plus considérable qu'elle ne l'est de nos jours, bien que le chiffre des naissances ait été incontestablement beaucoup plus élevé aux XVII[e] et XVIII[e] siècles qu'il ne l'est actuellement.

Si l'on accorde quelque crédit au système de Necker, qui consistait à multiplier par 25 3/4 le chiffre des naissances pour avoir celui de la population d'une paroisse, on obtient pour Beauvoir, en prenant, naturellement, une moyenne, les chiffres suivants :

XVI[e] s. (moyenne 1566-1571) : 98 × 25 3/4 = 2.523 h.
XVII[e] siècle, début, 1604 : 96 × 25 3/4 = 2.472 h.
» (moyenne 1647-1674) : 90 × 25 3/4 = 2.317 h.
XVIII[e] s. (moyenne du siècle) : 80 × 25 3/4 = 2.060 h.
XIX[e] s. (moyenne 1800-1880) : 80 × 25 3/4 = 2.060 h.
» (moyenne 1880-1900) : 64 × 25 3/4 = 1.648 h.

Si tant est qu'elle ait été juste jadis, ce qui ne se peut vérifier, cette méthode est, on le voit, inexacte de nos jours. Car ces derniers nombres de 2.060 et 1.648 sont loin de correspondre à la réalité. Le calcul est faussé actuellement par la diminution générale de la natalité et l'augmentation de la durée de la vie humaine.

Quelques renseignements recueillis ici et là indiquent pour Beauvoir les chiffres suivants :

environ 1.800 en 1762 *(Le Voyageur Français)*, nombre que l'on retrouve encore, à la fin du siècle, après une diminution sensible pendant la Révolution et malgré l'annexion de la Crosnière ; »

1.963 vers 1805 *(Etat des paroisses du diocèse de Luçon après le Concordat)* ;
2.160 en 1825 *(Archives communales)* ;
2.192 en 1828 *(Dictionn. géographique de Vosgien)* ;
2.356 en 1835 *(France Pittoresque)* ;
2.366 en 1840 *(Statistique de la Vendée)*,

et approximativement 2.700 de 1860 à la fin du siècle.

Les derniers dénombrements donnent :

1911 ..... 2.649 h.
1921 ..... 2.367 h.
1926 ..... 2.386 h.

1931	2.241 h.
1936	2.290 h.
1946	2.276 h.
1954	2.218 h.

Ces chiffres, on le voit, ne sont pas tellement différents de ceux que l'on obtient pour les XVI[e] et XVII[e] s.

On remarquera aussi qu'ils sont progressivement décroissants depuis le début du siècle ; le fait est général dans la région et certaines communes ont accusé une baisse encore plus marquée. La cause en est, non pas à une natalité déficitaire ou à une léthalité exagérée — dans le courant du XIX[e] siècle, il y eut à Beauvoir un excédent de plus de 900 naissances, et 700 de 1900 à 1950 — mais à une émigration de plus en plus importante vers les villes et les emplois publics.

⁂

Si la population n'a pas beaucoup varié, en fait, depuis de longs siècles, le nombre des habitations a considérablement augmenté depuis la Révolution. On vivait plus volontiers autrefois en communauté que de nos jours où chaque ménage désire avoir son logement particulier.

Beauvoir comptait 360 feux en 1789 et, selon l'*Etat du Poitou sous Louis XIV* (Dugast-Matifeux), 388 feux en 1698. C'était alors la plus grosse paroisse du Marais, après Saint-Jean-de-Monts (419 feux), avant Challans (366), Saint-Gervais (312), Sallertaine (289) et la Garnache (250 feux). Toutes ces agglomérations se sont beaucoup modifiées depuis la fin du XVII[e] siècle, mais à part Challans, qui a pris sans conteste la première place, elles ont conservé à peu de chose près leur ordre d'importance.

Il y avait à Beauvoir 717 maisons en 1911 et 711 en 1921 ; le dernier recensement fait état de 735 ménages et 689 maisons.

Naissances

La moyenne annuelle des naissances, depuis 1565 jusqu'à ces dernières années, oscille entre 100 environ (1570-1600) et 40 (1940-1955), avec des hauts et des bas suivant les décades, mais suivant toutefois une courbe régulièrement descendante.

Les quatre seules années du XVI[e] siècle dont les registres soient complets — 1566-1569 — donnent une moyenne de 98 naissances par an. Cette moyenne se retrouve, à peu de chose près (96), en 1604.

Pendant les 28 années (1647-1674) du rectorat du curé Baptiste Bareteau, on constate déjà une légère baisse et la moyenne annuelle s'établit à 90, avec un maximum de 128 en 1658 et un minimum de 53 en 1662.

A noter que, depuis 1658, le chiffre annuel de 100 naissances ne fut plus jamais atteint jusqu'à la Révolution.

Le chiffre de 80 baptêmes de 1674 représente sensiblement la moyenne de la décade précédente ; cette moyenne devait se maintenir durant le dernier quart du siècle et, à part quelques variantes passagères, pendant deux siècles, jusque vers 1880.

Si la moyenne des années de 1700 à 1750 n'est que de 70 avec maximum de 97 en 1703 et minimum de 50 en 1738, ce chiffre se relève pour atteindre de nouveau 80 vers la fin du siècle (période 1770-1789).

Cependant, vers cette époque, l'excédent des naissances sur les décès va diminuant régulièrement ; cet excédent n'est que de 14 en 1786, ce qui inspire au curé Gergaud, après son tableau récapitulatif annuel :

Baptêmes : Garçons	45		
Filles	30		
			75
Mariages		10	
Morts : Hommes garçons ...	27		
Femmes, filles	34		
			61
			14

la réflexion suivante, écrite de sa main : « Augmentation bien petite et qui ne peut que diminuer, vu la modicité des mariages qui se font ».

⁂

Après la Révolution, la natalité remonte nettement et l'on retrouve, à plusieurs reprises, jusque vers 1850, le chiffre annuel de 100 naissances et plus.

Pendant le XIX[e] siècle, la moyenne se maintient à 80 jusqu'en 1880, mais alors ce chiffre tombe à 64 pour la période 1880-1914, puis à 50 pour la période d'entre les deux guerres 1919-1939, et enfin à 40 environ de 1940 à 1955.

On enregistre, dans le cours du siècle, un maximum de 122 en 1846, au cours d'une décade particulièrement prolifique, et un minimum de 49 en 1894.

La moyenne varie considérablement suivant les décades ; on note 93 environ de 1800 à 1810 ; 85 de 1810 à 1820 et, après une chute de 1820 à 1830, un maximum de 97,7 de 1840 à 1850 ; elle redescend ensuite progressivement à 62,6 pendant la décade 1890-1900.

Le chiffre de 100 naissances n'a jamais plus été atteint depuis 1853 et 1861.

De 1880 à 1914, la moyenne s'établit à 64, avec maximum de 85 en 1883 — 84 en 1906, 83 en 1910 — et minimum de 49 en 1894.

De 1919 à 1939, moyenne annuelle 50, avec maximum de 66 en 1921 et minimum de 37 en 1939.

La guerre de 1939-1945 n'a pas beaucoup influé sur la natalité — moyenne 37 de 1940 à 1946 — ; on note cependant un léger relèvement depuis dix ans où, chaque année, à deux ou trois exceptions près le nombre des naissances dépasse 40, pour atteindre même 49 en 1949 et 47 en 1954.

⁂

Décès

Les registres de sépultures de Beauvoir antérieurs à la Révolution ne remontent pas en deçà de 1634, et encore les premiers sont-ils tellement incomplets qu'on

ne peut guère en retirer de renseignements précis. Aussi ne peut-on donner pour le XVII[e] siècle que quelques chiffres.

La mortalité fut particulièrement élevée en 1681 — 111 décès — et surtout en 1684-1685, où l'on compte 160 morts du 1[er] octobre 1684 au 31 mai 1685, dont 22 en octobre, 22 en novembre, 20 en décembre, 33 en janvier, 15 en février, 21 en mars, 11 en avril et 16 en mai. Les décédés sont de tous les âges et de tous les milieux, mais les ravages sont surtout marqués chez les petits enfants de deux ans et au-dessous.

Ce chiffre de 160 ne vaut, naturellement, que par comparaison à ceux des années voisines : il y eut 61 décès du 15 avril 1693 au 15 avril 1684 ; 33 en 1687, 75 en 1688 et 1693, 37 en 1700.

Cette mortalité, due sans doute à quelque épidémie, fut générale dans toute la région ; à Saint-Gervais, on compte 105 décès en 1684 ; et à Bouin, 175 morts en 1684 et 189 en 1685, contre 76 en 1673 et 62 en 1683.

Autre exemple de mortalité élevée en 1704 ; le registre de cette année est incomplet et n'existe que du 13 avril au 22 décembre, mais il porte, entre ces deux dates, 111 actes de sépultures, dont 91 du 1[er] mai au 30 septembre. La léthalité coïncide ici avec les mois d'été : les plus mauvais furent juin et juillet qui comptent chacun 27 décès, parmi lesquels, dans ces deux mois, 25 d'enfants de quelques mois à 7 ans et 16 de sujets de 7 à 30 ans. Sans doute, quelque grave épidémie, typhus ou dysenterie.

Par contre, le terrible hiver de 1709 ne semble pas avoir été trop meurtrier : on compte seulement 26 décès du 1[er] octobre 1708 au 30 avril 1709.

De 1725 à 1750, la moyenne des sépultures est de 40 par an, avec un maximum de 68 en 1742 et un minimum de 17 en 1740. Vers la fin du siècle, la mortalité augmente : vers 1775, la moyenne annuelle est de 64.

1779 fut aussi une année particulièrement néfaste : le chiffre de 209 décès dépasse notablement celui des plus mauvaises, il ne semble pas avoir jamais été atteint auparavant et ne le fut jamais non plus depuis lors. Les premiers mois, de janvier à août, furent sensiblement normaux, mais à partir de septembre, ce fut un

véritable fléau qui s'abattit sur la paroisse : il y eut 44 décès en septembre, 74 en octobre, 29 en novembre et 21 en décembre. En octobre, il y eut des sépultures tous les jours, sauf le 11 et le 20, et jusqu'à trois, quatre et même cinq le même jour.

Il s'agit alors d'une violente épidémie de dysenterie, atteignant des sujets de tout âge. On compte 32 décès d'enfants nés dans l'année (sur 92 naissances) ; ce sont d'ailleurs les enfants qui payèrent le tribut le plus lourd à la maladie, puisque, en septembre et octobre seulement, il mourut 27 petits de moins de 30 mois et 24 de 30 mois à huit ans.

L'épidémie fut générale : « Cette maladie, ainsi que la mortalité, note dans son registre paroissial l'abbé Rivalland, curé de la Chapelle-Thémer, ont été générales dans presque toutes les provinces de France ».

Les paroisses voisines furent pareillement atteintes, mais peut-être moins cruellement : il y eut cette année-là 157 décès à Challans et 165 à Bouin, chiffres qui dépassent de beaucoup les moyennes locales, mais pour Bouin, ce nombre n'atteint pas celui des années 1684 (175), 1685 (189), 1712 (186), 1719 (193)... Le registre de Saint-Gervais est incomplet, mais on note 128 décès du 1er septembre au 17 novembre — chiffre proportionnellement au moins aussi élevé que celui de Beauvoir — et le registre s'arrête à cette date sur cette note du curé : « Il manque plusieurs sépultures à cause de la mortalité qui a régné dans cette paroisse, n'ayant pas de papier paraphé ».

Le curé de Beauvoir compléta lui-même son registre en ajoutant « huit feuillets » aux « trente cottés et paraphés par M. de Bazoges à cause du grand nombre de morts décédés dans cette paroisse ».

La Crosnière fut aussi particulièrement éprouvée ; il y eut, en 1779, 20 décès, alors que de 1772 à 1799, on compte un total de 88 sépultures dans cette petite paroisse de 250 à 300 âmes environ, soit une moyenne de 3 par an.

Dans le cours du XIXe siècle, la moyenne annuelle des décès s'établit aux environs de 70, chiffre relativement considérable par rapport à ceux du siècle précédent, dépassant largement la moyenne générale de ce

siècle. Et cependant, la Révolution n'avait-elle pas amélioré la condition des Français ?... Dans la première moitié du siècle, le minimum ne s'abaisse pas au-dessous de 52 (1824) ; il descend jusqu'à 37 dans l'autre demi-siècle (1889, 1895). Mais certaines années sont marquées par un nombre considérable de morts, ainsi 1819 (122), 1826 (103), 1827 (104), 1837 (147) (1), 1858 (131), et surtout 1871 (180)...

Si l'on compare, au cours de ce siècle, les naissances et les décès, on se rend compte que la plupart des années sont excédentaires, à part une vingtaine, soit isolées, comme 1833, 1854, 1876, 1884... avec un excédent de décès minime — de 2 à 6 —, et surtout 1837 — 147 décès contre 119 naissances — ; soit en séries, comme 1818-1821 (2) ; 1825-1827 (3) ; 1865-1872 (4)...

Depuis 1900, parallèlement au nombre des naissances, celui des décès va diminuant : en trouve, de 1901 à 1920, une moyenne de 42 qui s'abaisse à 35 pour la période de 1921 à 1940, et à 32 ou 33 pour les années 1941-1955.

---

(1) Le Maire de Beauvoir au Sous-Préfet des Sables-d'Olonne, 21 septembre 1837 :

« ... Une mortalité plus qu'ordinaire a lieu dans ce moment à Beauvoir, bien qu'il n'existe pas d'épidémie, les vingt-et-un premiers jours de septembre comptent 24 décès dont 17 enfans en bas âge ; le mois d'août a fourni 21 décès dont 12 enfans. Enfin, dans moins de neuf mois, nous sommes arrivés au chiffre de 109, tandis que le terme moyen annuel est de 71 à 72. J'ai cru devoir vous informer de cette circonstance malheureuse, malgré que je sois convaincu qu'il n'y a autre à faire qu'à se soumettre... »

(Arch. Mairie, correspondance du Maire, à la date).

(2) 1818 : 85 n. et 95 d. ; 1819 : 77 n. et 122 d. ; 1820 : 67 n. et 89 d. ; 1821 : 65 n. et 89 d...

(3) 1825 : 72 n. et 78 d. ; 1826 : 52 n. et 103 d. ; 1827 : 73 n. et 104 d...

(4) 1865 : 82 n. et 92 d. ; 1866 : 72 n. et 94 d. ; 1867 : 79 n. et 93 d. ; 1868 : 96 n. et 70 d. ; 1869 : 93 n. et 72 d. ; 1870 : 72 n. et 101 d. ; 1871 : 86 n. et 180 d. ; 1872 : 72 n. et 92 d...

XIXe s. ne détonne pas dans la sévérité de l'édifice (1).

« Solidement construite en granite, l'église a été amputée de son abside et d'une grande partie du transept (2) ; des arrachements montrent que les croisillons étaient dotés d'absidioles, des passages coudés et voûtés contournaient les piles orientales du carré permettant, ainsi, de passer directement du transept au chœur — particularité se retrouvant dans plusieurs églises de l'Angoumois, comme Champniers, Puypéroux, Mouthiers —. Les croisillons devaient être voûtés en berceau et divisés en deux travées par un doubleau.

Le carré subsiste, avec ses arcs en plein cintre à trois ou quatre rangs de claveaux, les trompes de la coupole et les grandes piles à ressauts et à colonnes engagées qui portaient la voûte. Longue de cinq travées, la nef est reliée aux collatéraux par des arcades en plein cintre à deux rangs de claveaux portées par des piliers cruciformes flanqués de colonnes engagées et de pilastres ; une colonne monte du côté de la nef jusqu'à la charpente qui couvre le vaisseau central ; celui-ci est éclairé par-dessus les toits des collatéraux par des baies ébrasées. Les collatéraux ne sont pas voûtés ; le plafond est soutenu par des arcs fourrés, surhaussés, appuyés sur des pilastres à impostes taillés en chanfrein contre les murs et contre les piliers de la nef ; les

(1) Dans ses mémoires, l'abbé Brumauld de Beauregard, plus tard évêque d'Orléans, raconte ainsi la visite qu'il fit en 1794 dans l'église de la Chaize (sans préciser s'il s'agit de Saint-Nicolas) : « Avant de me rendre chez le général, qui se nommait Dupuy, je fus visiter l'église. On en avait fait une boucherie pour l'armée, et quand j'y entrai, quelques hommes étaient occupés à niveler le sol qui avait été bouleversé, et dont les pavés avaient été enlevés : mais les murs étaient teints de sang, et l'édifice exhalait une odeur révoltante... ».

(2) Elle a perdu également une de ses tours, les créneaux de sa façade, son portail et son déambulatoire.

bas-côtés sont éclairés par des baies ébrasées à deux rangs de claveaux.

Les contreforts, assez vigoureux le long des collatéraux, sont minces pour la partie haute de la nef, confirmant ainsi l'opinion suivant laquelle celle-ci n'a jamais été voûtée. La porte a été refaite ; au-dessus s'ouvre une grande fenêtre à deux rangs de claveaux.

La décoration intérieure comporte de curieux chapiteaux ornés de feuillages ou de monstres, dragons, basilics, lions, serpents à tête humaine ; on remarque des hommes qui s'étreignent, un joueur de viole, qui fait danser des monstres, une scène lubrique.

Cette église représente, en Poitou, une formule exceptionnelle : l'église basilicale, couverte de charpentes et dont la nef prend directement **jour par-dessus les collatéraux** » (René Crozet, *L'art roman en Poitou*, pp. 73-74).

Anciennes familles. — Parmi les principales familles de la Chaize-le-Vicomte (1) , on trouve les Gaultreau, seigneurs de Saint-Mars et la Gandouinière (XV^e^-XVIII^e^ s.) ; les de Morais (XVII^e^-XVIII^e^ s.), héritiers des Boscher, Masson et de la Varenne, et seigneurs de la Guyonnière, la Plisonnière, Oriou, Grange-Hardie (V. ces noms) ; les Merland, sieurs de la Cossardière et de Combaudière (XVII-XIX^e^ s.), officiers de la seigneurie ; les Gennet (XVII-XIX^e^ s.), notaires, tanneurs, et fermiers, et leurs descendants Esgonnière de Thibœuf, du Guélignagneau, au bourg ; Thoumazeau ; Borion ; Gauvreau, m^d^ et bourgeois (XVII-XX^e^), ces derniers devenus p^res^ de l'ancien château ; etc...

Le Dr Auguste Payraudeau (12 septembre 1795

(1) Nom des nobles de l'arrière ban du Poitou qui ont été mis et ordonnés pour la garde des places estant en frontière de Bretagne (17 juill. 1489). Pour la garde de la Chaize-le-Vicomte : Colas Chaon, Jehan Griffier, Collas Guéffart, Alain Tranchant, Colas Vigier, Abel de Vallée, Mathurin Buffeteau, Jehan Landerneau, Jehan du Chasteau, Germain Beleau, Jehan de Grisle (Soc. des antiq. de l'Ouest, 1876).

† 12 octobre 1868) et son frère, Charles Payraudeau (22 mars 1798 † 12 janvier 1865), naturaliste, voyageur et collectionneur (1), tous deux propriétaires du domaine de Saint-Mars (V. ce mot), léguèrent toute leur fortune en faveur des pauvres des communes de la Chaize-le-Vicomte, le Bourg-sous-la-Roche, la Ferrière et Givrand. L'hospice Payraudeau, construit sous la direction de l'architecte Chauvin, fut béni le 23 avril 1874 par l'évêque de Luçon.

Bibliographie. — Aillery, *La Chaize-le-Vicomte* (Chroniques paroissiales, t. I, pp. 50-60) ; Marchegay, *Dotation et dédicace de Saint-Nicolas de la Chaize-le-Vicomte, le 7 décembre 1099 et le 28 août 1104* (Ann. de la Soc. d'émul., Vendée, 1873) ; Bourgeois, *La Chaize-le-Vicomte* (La Vendée d'autrefois, 1902, p. 543 et s. ; 1903, pp. 17, 51, 100 et s.) ; E. Gabory, *Un curieux manuscrit de la Révolution aux Archives de la Vendée* (Rev. du Bas-Poitou, t. xx, 1907, pp. (278-284) ; Marchegay, *Cartulaires du Bas-Poitou, Cartulaire du prieuré de la Chaize-le-Vicomte*, Les Roches-Baritaud, 1877 (La Roche-sur-Yon, Gasté). Célestin Port, *Inventaire sommaire des Archives départementales, Maine-et-Loire, Archives ecclésiastiques, série H*, t.II, 1926, *Diocèse de Luçon, Prieuré de la Chaize-le-Vicomte* (H 3368-3383 et 3755, pp. 351-364, 595-596), Y. du Guerny. *Anciens registres paroissiaux de Vendée, La Chaize-le-Vicomte* (Ann. Sté d'émul. 1959 (2).

Chambaudière (la). — Cne de la Chaize-le-Vicomte, ff. — *Chambodière* (Et.-maj.).

23 juin 1670 : échange entre René Barbier,

(1) En 1826, il faisait paraître le *Catalogue descriptif et méthodique des annélides et des mollusques de l'île de Corse* travail particulièrement remarqué qui est l'objet d'un rapport élogieux à l'Académie des Sciences (12 mars 1827). Charles Payraudeau constitua aussi une importante collection ornithologique, longtemps conservée à Saint-Mars, puis à l'hospice Payraudeau, presque entièrement disparue actuellement. Sa collection de coquilles — ou tout au moins les types — fut donnée au Muséum.

(2) On consultera également avec profit les dossiers relatifs à la Chaize-le-Vicomte, dans le chartrier de Thouars (Archives nationales, 1 AP 1162-1168).

chanoine de Luçon, et Jean Barbier, s[r] de la Ménardière, demeurant au bourg de la Claye, d'une métairie au vill. de la Chambaudière. — 1691 : déclaration roturière à Charles Richard, prieur commandataire de Saint-Nicolas de la Chaize, par Charles Barbier, s[r] de la Chambaudière, pour raison du fief du dit lieu, situé au vill. de même nom, relevant du Prieuré Saint-Nicolas. — 17 mai 1721 : déclaration à Jean Dubois, prieur, par Joseph Barbier, s[r] de la Chambaudière, fermier à la Cyvrenière (Aubigny), fils du précédent. — 30 juin 1721 : blâme adressé par Gabriel Duval, procureur fiscal dudit Prieuré, contre le précédent aveu. — 15 mars 1727, vente par ledit s[r] Barbier, à Gabriel Dorin, chev[r], s[r] de Saint-Cyr-en-Talmondais, de deux métairies au vill. des Chambaudières, terre roturière tenue des fiefs et seigneuries de la Guyonnière, du Prieuré Saint-Nicolas et la Vergne-Gestin. — 21 juillet 1732, vente moyennant 5.000 l., des deux métairies sus-nommées par dame Françoise-Rose Thomas, veuve du s[r] de Saint-Cyr, à Jean Thoumazeau, n[re] royal à la Chaize-le-Vicomte. — 1753 : les métairies de la Chambaudière appartiennent à Marie-Anne Thoumazeau et au D[r] Dominique Robin, son mari. — 17 juin 1755, aveu au s[r] de la Guyonnière par Jeanne-Henriette Thoumazeau, veuve de Jean-Prosper Pellon, s[r] du Fief-Bouhet, pour raison d'un masureau appelé « la Bégé » et autres domaines, relevant du Fief-Gueffier, lui-même dépendant du château de la Guyonnière (Arch. Bousseau).

Champ-d'Aunis. — Cne du Bourg-sous-la-Roche. — Fief vassal de Brandois.

Champ-Morin. — Cne de Saint-Florent-des-Bois. — Moulin (Cassini) ; le *Moulin-Morin* (1880) ; ld. disparu, entre la Pitaudière et la Gouraudière.

Champ-Vair. — Cne de Saint-Florent-des-Bois, f.

Chanonie (la). — Cne de Mouilleron-le-Captif, ld. au vill. d'Ambois. — La *Chanoinie* ; *villa de Cahoneria*

(1123) ; *villa de Chanoeria* (1158, Arch. hist. du Poitou, t. xx, p. 18, 26). Ancien prieuré-cure dédié à sainte Marie-Madeleine, dépendant de l'abbaye de Nieul-sur-l'Autize, et à la nomination du Roi. Armoiries : « de gueules à une croix écartelée d'argent et d'azur » (arm. 1696). Prieurs : Pierre de Plouër, 1563 ; Louis Cousineau, 1573.

En 1586, demeure à la Chanonie, Isaac Bardoul, s^r de la Morandière (à Mouilleron-le-Captif ?), fils du premier mariage de Catherine de Montigny, dame de Monbail (V. ce mot) avec Laurent Bardoul. Vers le début du XVII^e s., maître Pierre Rorthoys y habite avec sa femme Antoinette Bardoul. Le 7 octobre 1609, il fait déclaration au Roi « pour le fait des francs-fiefs » de « la quarte partie indivis de douze arpans de terre, avec Loys, Antoine et Jacquette Bardoul..., les dits douze arpans sis au vill. de la Chanoynie, tenus à foy et hommage d'icelle principauté et subjet à 25 sols de devoir annuel, et à rachapt quand le cas y advient » (Arch. nat. P 7737[3]).

Peu après Pierre Arnaud, s^r de la Jauvetière et Jacquette Rorthoys, sa femme, habitent la Chanonie. C'est peut-être la date de leur mariage (1600) qui est inscrite sur l'imposante cheminée en granit (1) dont le manteau porte, sculpté en relief, un écusson représentant deux animaux fantastiques, chargé d'un monogramme, sur lequel on lit « *dominat omnia virtus* » et cantonné des inscriptions : M. P. ARNAUD et I. RORTOIS. Ils eurent au moins deux enfants : Jacques Arnaud, s^r de la Chanonie, y † avant le 28 décembre 1626, et Jacquette, qui mariée avec Pierre Chappot, s^r de la Josinière, sénéchal de la Roche-sur-Yon, y vivait en 1618 avec son mari. Tous deux étaient † en décembre 1626, époque à laquelle Jacquette Rorthoys (2) est nommée à la curatelle de ses petits enfants mineurs. Parmi ceux-ci :

(1) Que l'on voit encore, dans un cellier de l'ancien logis de la Chanonie (visite du 10 juin 1958).

(2) Elle était sans doute parente de Pierre Rorthoys, s^r de la Morandière, sénéchal de Luçon en 1640-1652, époux d'Elisabeth Suzenneau.

Henri Chappot, puiné, écuyer, lieutenant particulier au siège présidial de la Rochelle eut la Chanonie pour part de cadet, épouse Suzanne Barré, vivante en 1701, dont il a cinq enfants : Alexandre ; Henri, abbé de la Chanonie ; Henriette ; Marie, femme de Pierre Orvouère, s[r] de Champloucq, † 1742 ; et Louis, s[r] de la Chanonie, y † le 6 janvier 1743.

Alexandre Chappot, s[r] de la Chanonie, † en 1718, avait eu de Jeanne Caillé, sa femme : Pierre-Henry, Jean et Jeanne. Pierre-Henry Chappot, s[r] de la Chanonie, y † le 22 janvier 1759. Sa femme, Michèle-Anne Prioulleau, fille de René Prioulleau, s[r] de la Pasnerie (à Champ-Saint-Père), et de Catherine de Miraillet, † veuve au même lieu, le 7 avril 1767. Leur fils, Jean-Baptiste Chappot, s[r] de la Chanonie, épouse, à Beaulieu-sous-la-Roche, le 6 novembre 1753, Marie-Françoise Pelletier, fille de René, s[r] des Plantes, chirurgien ; teste le 23 avril 1780, et mourut à la Chanonie le 30 mars 1782. Il avait eu 14 enfants. L'aîné, Charles-Henri-Marie Chappot, sgr de la Chanonie, né le 28 mars 1755, se fait recevoir docteur en médecine à la faculté de Montpellier, et demeure pendant les guerres de Vendée à la Chanonie, d'où il se rend souvent à l'armée de Charette pour y soigner les malades et les blessés. Dénoncé comme suspect, il est arrêté et détenu dans la maison d'arrêt aux Sables-d'Olonne, où sa femme va se réfugier avec ses enfants. Ce ne fut qu'après la pacification qu'ils purent tous retourner à la Chanonie, dont il ne restait plus guère que murs noircis par l'incendie, et où ils s'installent quand même. Le Dr Chappot, maire de Mouilleron-le-Captif, mourut le 13 novembre 1831, laissant plusieurs enfants (*Généalogie de la famille Chappot*, Montbéliard, 1893, 126 p.).

Propriété des familles Chappot de la Chanonie et Drochon (XIX-XX[e] s.).

Chantemerle. — Cne de Saint-André-d'Ornay, f.

Chantepie. — Cne de Saint-André-d'Ornay, f.

Chapelière (la). — Cne de la Chaize-le-Vicomte, f.

Chapelle (la). — Cne du Bourg-sous-la-Roche, h.

Chapelle-Pyniot (la). — Cne de la Roche-sur-Yon. — La *Grande-Chapelle*, ou Chapelle-Pyniot, se situait auprès de l'ancien bourg de la Roche-sur-Yon, actuellement rue Pasteur, autrefois, rue de la Chapelle. La *Petite-Chapelle*, se trouverait actuellement sur la rue Gambetta (1).

Seigneurie et hébergement noble relevant de la principauté de la Roche-sur-Yon. Propriété des Pyniot, dès le XV[e] s. Pierre Pyniot, sgr. de la Chapelle avait épousé Catherine Pierraude ; tous deux transigent avec Guillaume Ronseau, fils de Jean, s[r] de la Grève, le 21 novembre 1483. Il sert au ban du Poitou en 1491, et est alors un des archers de « ceux qui sont dans la garnison de Tyfauges ». Son fils aîné, Jean Pyniot, sgr de la Chapelle, capitaine des archers chevaucheurs établis sur le fait de la gabelle, à la Rochelle, épouse, suivant contrat du 29 janvier 1527, Catherine Prévost, de la maison de Salidieu, rend aveu de la seigneurie de la Chapelle le 12 juin 1546, et eut au moins deux enfants : Claude, sgr. de la Chapelle-Pyniot, et de la Marzelle (à Longeville) qui épouse Renée Robineau et, Catherine, femme de Galéas de Plouër. sgr. de la Morissière (Arch. nationales, P 2093, f° 36 ; Arch. de la Vendée, 12 J. 126).

Le 16 septembre 1579, aveu de la Chapelle-Pyniot, par Louis Bonnevin, écuyer ; et le 19 juillet 1596, aveu rendu par Renée Bonnevin, femme de Gilles de Montauzier, sgr de Château-Guibert, Ces deux derniers vendent la Chapelle-Pyniot le 31 octobre 1607 à René Petit, s[r] de Saint-Amand (id., P 2093 ; Beauchet-Filleau, t. I, p. 618). Nicolas Gouin, s[r] de la Chapelle-Pyniot, avait épousé Louise Chauvet,. Le 5 septembre 1632, étant veuve, elle fait hommage du Boisboucher

(1) Communication de M. Marcel Faucheux (avril 1958).

(à St Hilaire-de-Talmond), à la baronne de Sainte-Hermine (id. t. IV, p. 262). En 1750, la Chapelle-Pyniot appartient à François de Gounor, sénéchal de la Roche-sur-Yon ; puis en 1774, à ses filles. Propriété de Mme Savin, de Saint Etienne-du-Bois en 1830.

Suivant acte du 10 mars 1810, Alexandre-Louis-Aimé de Barbarin, p^re^ au Grand-Plessis d'Aizenay, cède au s^r^ Joseph Thévenot (Guitton, n^re^), la métairie de la Petite-Chapelle, lui appartenant à titre d'hérédité de Mlle Pierrés de la Gadusière, sa tante, † en 1793.

Chaplainie (la). — Nom d'un ruisseau affluent du Marillet. Il traverse la commune de La Limouzinière.

Chapomnière (la). — Cne du Bourg-sous-la-Roche. — La *Chaponnerie* (Cassini).

Charentonnière (la). — Cne de la Chaize-le-Vicomte. —

Charentonnière (la). — Cne de la Chaize-le-Vicomte. Aveux d'une métairie à la Charentonnière, au prieuré Saint-Nicolas de la Chaize, le 12 juin 1612, par Pierre Bret. — 15 mai 1749, vente par Alexandre Sapinaud, s^r^ de Sainte-Florence, à Michel-Baptiste Thoumazeau, procureur-fiscal à Bournezeau, d'un domaine au même lieu. — 29 janvier 1752, aveu par ledit s^r^ Thoumazeau au prieur de la Chaize.

Charrie (la). — Cne d'Aubigny, h.

Charrière (la). — Cne de Mouilleron-le-Captif.

Charpenterie (la). — Cne de Mouilleron-le-Captif, f.

Chastellier (le). — Cne de la Chaize-le-Vicomte. — Tènement situé paroisse Saint-Nicolas et vassal de Badiole suivant l'aveu de René de Montaudouin, sgr. de la Rabastellière le 6 juin 1749 (Arch. de la Vendée, B 223).

Château-Fromage. — Cne du Bourg-sous-la-Roche, vill. — Ancienne paroisse, devenue commune en 1790 et

réunie à celle du Bourg-sous-la-Roche en vertu de l'ordonnance royale du 21 août 1827.

Le lieu, hébergement et seigneurie de Château-Fromage, avec ses appartenances..., maisons, métairies, ruages, vergers, caireux, étangs, moulins, garennes..., etc., contenant environ 25 arpens, relevait à foi, hommage lige avec ligence, et rachat de la Chaize-le-Vicomte. Les fiefs de la Rochette, du Fief-au-Vicomte, de la Grue, le moulin de l'Héraudet, la 1/2 du fief Torryneau, le lieu noble de la Plissonnière, avec ses maisons, ruages, moulins, etc., et l'hébergement de la Tétaudière en dépendaient. Le seigneur y exerçait un droit de haute, moyenne et basse justice. Cette seigneurie était à Guillaume Radulfe en 1218 (1).

En 1385, Jehan Pasquaut est sire de Château-Fromage : par accord à cette date, il abandonne à Aymeri Gaultier, clerc, certaines portions de son domaine (les fiefs des Bretaudes et de l'Éraudet, le bois de la Josnière, etc.) pour compenser certaines rentes dûes par Guy Pasquaud, chev^r, son prédécesseur (ms Jouhennière).

Elle passe, au XV^e s., aux de Pont-de-Vie et de Bessay ; puis aux Chasteaubriand, s^rs des Roches-Baritaud qui en font hommage à la Chaize-le-Vicomte dès le 23 juillet 1470, et l'avaient en-

(1) Ou Raos : ce seigneur est encore cité en 1229 dans un relatif à la Chaize-le-Vicomte. Parmi les notes m^s de Besly, prises dans le cartulaire des Fontenelles, on trouve une charte curieuse en langue vulgaire, datée et scellée de 1244, concernant une donation de ce seigneur aux moines des Fontenelles :

« A toz ceios qui veiront e oiront presentes letres, missires Guillames Raos, chevalers, sire de Chasteia Fromages, saluz en Notre seignor : ce vos fei assaveir que je ay done et livre et oteie en pure et en durable aumone à Dieu et à l'abaïe de madame seinte Marie dans Fontenelles, et aux freres di quan loc meisme per la reecum et per le salu de... et de feu Guillame Rao, mon frère et de mes autres amis Guillame Jobert et Pere Jobert, son frère, fils fau Johan Jobert, e lor erz o lor amisons e lor arberegmenz lesquau maisons e liqua arbergemen sunt séant e tenant joste lo cimmetere de saint Nicholas de la Chèze lo Viconte e davant

core à la fin du XVII[e] s. La châtellenie de Château-Fromage est comprise le 9 mai 1753 dans l'acte de vente du marquisat du Plessis-Chasteaubriant (ou Plessis-Bergeret, à la Ferrière) par le C[te] de Sénozan, s[r] des Roches-Baritaud, à Henri-Charles de Sallo, M[is] du Plessis-Sallo ; et passe en héritage aux Tinguy de Nesmy (XIX[e] s.) (1).

La paroisse de Château-Fromage *(De Castro*

---

la maison fau Renaut lo Bocher quites et delivres de loz lervizes et de totes cotumes negune choses retenues a mei ni à mes hers en tau manère que li davant duz Guilame Jobert, Piere Jobert e lor hers redront amoamment en la Nativité Nostre seignor, 3 solz et 6 d. de cens durablement a la davant dite... sans autre servizè eper co que est dons fust plus fermes è estables, je Guillame Raos vossi et otreia que ceste presente chartre fust saaleie de mun sarea e dau saier Philippe Preos de la Cheze en i quan teres en testimoine et venti. Ico fut fait en iou de l'Incarnation Nostre seignor mil et doz cens et quarante et quatre ». — Scel en cire verte à cordon rond de soie verte, représentant un écu portant deux fasces jumelées, et en chef trois étoiles — (Besly, Copies sur le Cart. des Fontenelles, m[ss], Bibl. Nat., vol. 828).

(1) Voici la description de la châtellenie de Châteaufromage, imprimée en 1738-1740 « de par le roy et nosseigneurs des requêtes de l'hôtel au palais à Paris » à la suite d'une saisie faite à la requête d'Antoine-Pierre du Fresne, procureur au parlement de Paris, sur Jean-Antoine de Sénozan des biens qu'il avait acquis de la marquise de Savonnière, fille et héritière de Gabriel de Châteaubriand, s[r] des Roches : « La châtellenie, terre et seigneurie de Châteaufromage, consistante en droit de haute moyenne et basse justice dans toute l'étendue de la dite châtellenie et de pourvoir aux officiers pour l'exercice d'icelle ; plus, en droit de cens, rentes et redevances nobles, seigneuriales et féodales... dûes par les habitants dudit bourg de Château-Fromage... ; plus, le droit de terrage à la sixième partie des fruicts croissants sur le fief appelé le Fraignet, situé dans ladite Paroisse ; plus, l'emplacement où étoit autrefois bâti le manoir seigneurial dudit Château-Fromage, situé proche le bourg dudit lieu, sur lequel sont plantez plusieurs arbres chaînes et charmes fermé d'anciens fossés ; plus une métairie située dans le bourg et paroisse dudit Châteaufromage, exploitée par Nicolas Boisson, consistant en maison à de-

Casey, XII[e] s. ; *de Castro Caseo*, 1533...) faisait partie de l'élection de Fontenay-le-Comte, de la subdélégation de Luçon et comptait à la fin du XVII[e] siècle 59 feux. L'église, dédiée à Saint-Eutrope, dépendait de l'abbaye de Nieul-sur-l'Autize ; ruinée au XVIII[e] s. ; le 5 juillet 1779, Pierre Arrivé, sindicq de la paroisse, procédait au devis estimatif des réparations urgentes à y effectuer ; incendiée pendant la guerre civile, elle ne fut jamais relevée. Un arrêté du préfet de la Vendée, en date du 16 prairial an XIII, ordonnait l'aliénation « de la ci-devant maison curiale de Château-Fromage avec son jardin et la petite église incendiée y attenante » (Revue du Bas-Poitou, 1899, p. 339). Son dernier curé se nommait Jean Barbedette.

Sous la Révolution, la commune porte pour nom : « *les Fromages* ». Ses différents maires furent : Pierre Faveroul-Plissonnière (An VI-1805) ; Biret, marchand (1806) ; F. Brunet (1808-1812) ; Alexandre de Buor de la Couperie (1812-1815) ; F. Brunet (1815-1827).

Chateaumeuf. — Cne de Thorigny,

Chatelet (le). — Cne de la Roche-sur-Yon, impasse. — Ancien lieu-dit, et ténement, actuellement rue du 93[e] régiment d'infanterie. Propriété de François Bacqua, y † 23 février 1847 ; puis de son gendre, Léon Savin, magistrat, qui fit construire la mai-

---

meurer le métayer, composée de chambres-basses, granges, étables à bœufs et vaches, toit à brebis, le tout couvert de thuilles courbes, aires, caireux, ruages et trois boisselées et demis ou environ de jardin, le tout en dépendant et tenant d'une part aux héritiers de la damoiselle Perraine, de Talmont, et d'autres parts aux ruages et dépendances dudit Châteaufromage ». Plus un bon nombre de boisselées de terre, et journaux de prés, décrit dans l'acte, l'ensemble « tenant d'une part au Bois de Tête-levée rendant au bois de la Guyonnière et de la rendant au fief du Prieuré de Saint-Nicolas de la Chaize, d'autre au fief de la Trezenne, d'autre au fief de la Bonnetière, d'autres aux terres de la Ruffinière, et d'autres aux bois taillis du Plessis-Châteaubriant » (Arch. de la Vendée, 1 E 212, f° 38-39).

son actuelle. A la famille Guéritteau (XX^e s.). En vente (1957).

Chatellier (le). — Cne de la Chaize-le-Vicomte, h.

Chatellier (le). — Cne du Tablier, h.

Chatellier (le). — Cne de Venansault, h.

Chatenay (le). — Cne de la Chaize-le-Vicomte, vill.

Chauvetière (la). — Cne de Mouilleron-le-Captif, h.

Chaumes (les). — Cne de Thorigny, f.

Chauvière (la). — Cne du Bourg-sous-la-Roche, vill., ancien moulin. — Fief dont il est fait hommage plain, à rachat et à un cheval de service au sgr. du Plessis-Tesselin, suivant les aveux du 1^er février 1456 de Jean Goullard, chevalier « pour moitié indivise dud. lieu, terrage et complant » ; du 1^er août 1600 d'Amaury Allard, sgr. du Bois-Imbert ; du 20 juillet 1697 de Gédéon d'Auzy, sgr. de la Voûte, etc. (Chartrier du Plessis-Tesselin).

Chavègnes (les). — Cne de Chaillé-sous-les-Ormeaux. — Anciens moulins.

Chêne-Rond (le). — Cne de la Chaize-le-Vicomte, f. — Dame Jacquette-Françoise Jousson, veuve de Louis Buor, sgr de l'Eraudière, demeurant en la maison de Chesne-Rond, y teste le 14 septembre 1714 (Duval, n^re).

Chêne-Vert (le). — Cne du Bourg-sous-la-Roche, f.

Chêne-Vert (le). — Cne de Mouilleron-le-Captif.

Chevalerie (la). — Cne du Bourg-sous-la-Roche, h., ancien moulin (Cassini). — A la famille de la Varenne (1710). — Auguste-Théobald de Béjarry, † en 1862, p^re de deux métairies à la Chevalerie.

Chevalerie (la), — cne de Nesmy. f. — Fief vassal de la Chaize-le-Vicomte.

Chevillonière (la haute et basse). — Cne de la Chaize-le-Vicomte, vill. et anciens moulins (Cassini). — Le Vte Geoffroi de Thouars, songeant au salut de

son âme, donne aux moines de St-Florent-de-Saumur établis à la Chaize, sa terre de la Chevillonnière, *terram de Cavillonaria*, avec ses trois métayers, 1120 (Arch. du Maine-et-Loire, H 3369).

Chevrolière (la). — Cne de la Chaize-le-Vicomte, f. — *Capreolaria* (Cart. du Bas-Poitou, p. 10,15) ; la *haute et basse Chevrollière* (Cassini).

Chevrolière (la). — Cne de Nesmy, f. — La *Chevolière* (Cassini). Fief dépendant de la Domangère. Métairie (31 ha) cédée, le 10 avril 1821, par le colonel de la Voyrie à Louis de Chantreau, maréchal de camp (Guitton, n^re^). A sa fille, Mme de Mesnard, en 1855.

Chichié. — Cne d'Aubigny, ff. — *Chichay* (1368) ; fief dépendant de l'abbaye des Fontenelles. François-Michel Joussemet, s^r^ de la Braconnière, propriétaire d'une métairie audit lieu en 1776. Armand-Pierre Joussemet, † 1823, id.

Chiron. — Cne de Chaillé-sous-les-Ormeaux, f. et étang, roches granitiques ; appelé à tort le *Chevron* (notes d'Ed. Bocquier).

Chouepière (la). — Cne de la Chaize-le-Vicomte, ld. — Citée par Cassini.

Chouepière (la). — Cne des Clouzeaux, f.

Cimotière (la). — V. le Simotière, la Cymotière.

Ciremière (la). — Cne des Clouzeaux, ld. — Citée par Cassini.

Cirnière (la). — Cne de Saint-André-d'Ornay, f. — La *Cirenière* (Cassini) ; la *Cimière* (cadast., 1808) ; la *Carmière* (Etat-maj.). Fief vassal de la Roche-sur-Yon, à Guillaume Bachelier, s^r^ de la Cirenière et des Odesries, à cause de Jeanne des Forges, sa femme en 1375. Sa fille, Marguerite, l'apporta en mariage à Robert de Saligné, s^r^ de la Houdière, qui en rend aveu en 1408. Jean de Saligné en fait aveu en 1436 et 1474-1480. Catherine Suriette, veuve de Christophe de Sali-

gné en 1546 ; et Louis de Saligné, s[r] de la Lardière en 1605 et 1654 (Arch. nationales, P 2093).

Citadelle (la). — Cne de Chaillé-sous-les-Ormeaux. — Tènement sur un coteau dominant l'Yon ; trace de cendre et de fours à sol d'argile (Notes d'Ed. Bocquier).

Citaudière (la). — Cne de la Chaize-le-Vicomte, f. — La Gittaudière (Etat-major).

Civrenière(la). — Cne d'Aubigny, château. — La *Civernière*, ou la *Sivrenière*, autrefois située paroisse de la Boissière-des-Landes. Seigneurie et moyenne justice tenu sous l'hommage de la châtellenie de Nesmy.

Au XIV[e] s. : La Civrenière était aux de Cholet, comme le montre une transaction de 1377, par laquelle Marie, Jean et Jeanne de Cholet cèdent à Catherine de la Forest, déguerpie (veuve) de Huguet de la Croye, l'hébergement de la Civrenière, paroisse de la Boissière-des-Landes, pour raison d'une rente vendue par Audouyn de Cholet audit de la Croye (Arch. de la Gaudinière).

Le 15 août 1468, Hugues Buor, écuyer, en est seigneur ; puis, à la fin du XVI[e] s., René Gueffart, s[r] de la Jousselinière. Ce seigneur l'échange, le 18 mai 1601, avec François Le Roux, s[r] de la Tabarotière, contre l'hébergement de la Tabarotière, situé en la paroisse de Xanton.

François Le Roux, chevalier, s[r] de la Civrenière, y vivait en 1602. Il avait naguère servi le roi « dans des emplois convenables à sa qualité, de mesme que ses ancestres », et épousé, suivant contrat du 6 septembre 1579, Marie Morisson, fille de Perceval, s[r] de la Barbière. Il est père de Claude Le Roux, s[r] de la Civrenière, marié à Madeleine de Béchillon, d'où : Victor Le Roux.

Victor Le Roux, chev[r], s[r] de la Civrenière, maintenu noble le 9 août 1667, se marie quatre fois : en 1651, avec Marie Barbier, dame de la Corbinière (aux Moutiers-sur-le-Lay) ; suivant

contrat du 26 juin 1666, devant les notaires de la Mothe-Achard, avec Elisabeth Robineau, fille de Daniel, s[r] de la Renollière, et Elisabeth du Fenieu (elle apporte en dot la mérairie et borderie des Mothes) ; puis en 1669 avec Marie-Charlotte de Chasteaubriand, fille du s[r] des Roches-Baritaud, et enfin avec Anne Maistre, † veuve à la Civrenière, et inhumée le 10 février 1693 en l'église de la Boissière-des-Landes. Victor Le Roux avait fait son testament mystique à la Civrenière le 27 novembre 1677 (Grelaud, n[re]), et laissait trois enfants : Pierre, Marie, femme de Jacques Pugnet, s[r] de Boisvert, et Louis, s[r] des Mothes et de la Routière (V. ce mot).

Pierre Le Roux, s[r] de la Civrenière et châtelain d'Aubigny, fils de Victor et de sa première femme, épouse d'abord Louise-Aimée de Sallo, puis Françoise Papion, et † à Poiroux, âgé de 81 ans, le 30 avril 1733, laissant un fils de sa première femme et trois filles de la seconde, ainsi qu'un fils, Victor-Henri, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

Jacques-Pierre Le Roux, fils aîné du précédent, s[r] de la Corbinière, l'Airaudière et la Civrenière, châtelain d'Aubigny, est maintenu noble le 3 janvier 1716 ; marié en 1707 avec Lydie de Kerveno, il est † en 1759, laissant deux enfants (Ann. Sté d'émul., Vendée, 1957-58, p. 48-49).

Propriété d'Armand du Pé, marquis d'Orvault (Loire-Atl.), sgr châtelain d'Aubigny, le Bois-Bellefemme, etc., en 1780, le domaine de la Civrenière confisqué après l'émigration de ce seigneur est vendu au profit de la Nation le 7 ventose an V au s[r] Pierre Landois, qui en était alors fermier, † aux Fénestraux, à Château-d'Olonne en 1823. Sa fille, Mme Audé, possède la Civrenière en 1825, et la cède à la famille Rayneau, de la Boissière-des-Landes. Propriété de cette famille : Emile Raynaud, maire d'Aubigny, † vers 1918, laissant la Civrenière à sa nièce, Mme Louis Cacaud, née Alice Robert. Actuellement à

son fils, M. Louis Cacaud, docteur en droit, maire d'Aubigny (1959).

CLOUZEAUX (LES). — Cne du canton de la Roche-sur-Yon. Le bourg se situe à 8 km. 500 au sud-ouest du chef-lieu sur la route départementale n° 4 reliant les Lucs-sur-Boulogne à Talmont ; à 4 km. d'Aubigny, à 6 km. 500 de Nieul-le-Dolent, Sainte-Flaive et Venansault.

Le nom. — *De closeaus prope Rocam super yon* (1247) ; de *Closillis* (1260) ; les *Clouziaux* (1271, Arch. nat.) ; les *Closeas* (cart. de Bois-grolland) ; de *Closellis* (XIV^e^ s., Gd-Gauthier) ; *Clouseille* (Pouillé d'Aliot). L'étymologie de ce nom a été maintes fois étudiée. L'hypothèse admise est enclos, clôture, enceinte... (Bourgeois, Aillery, D^r^ Baudouin).

Situation et superficie. — Cette commune confine celles de Landeronde et Sainte-Flaive-des-Loups à l'ouest ; Venansault et Saint-André-d'Ornay, au Nord ; Aubigny à l'Est et Nieul-le-Dolent au Sud. Superficie : 2.649 hectares, dont 2.589 imposables (1957). Elle occupe un plateau situé entre deux affluents de la rive droite de l'Yon, l'Ornay et la Livraye. Un autre ruisseau, la Tinouze, affluent de l'Ornay, traverse le bourg. Le sous-sol, formé de schistes primitifs ; au nord et au sud apparaissent des roches granulites. Altitude moyenne : 65 mètres. Commune moyenne du bocage vendéen, essentiellement agricole.

Population. — A la fin du XVII^e^ s., 186 feux et 930 habitants ; en 1770, 170 feux. En 1836 : 773 h. ; en 1871 : 1083 h. ; en 1901 : 1255 h. ; en 1936 : 1128 h. ; en 1946 : 1111 h. ; en 1954 : 1046 h.

Le bourg, en 1901 : 356 h. ; en 1936 : 318 h. ; en 1946 : 330 h. ; en 1954 : 342 h.

Suivant le recensement de 1946, on comptait aux Clouzeaux : 262 ménages ; 264 immeubles, dont 127 exploitations agricoles groupant les 72, 2 % de la population.

roissien de Luçon

Très complet

MAISON MAME

L'O. R. E. C. O.

Coopérative Vestimentaire pour le Clergé

32, rue Maréchal-Joffre

LA ROCHE-SUR-YON

Magasin ouvert tous les jours (après-midi)

Société Générale

Toutes opérations de banque et de bourse

Agences de LA ROCHE-SUR-YON

FONTENAY-LE-COMTE

LUÇON, LES SABLES-D'OLONNE

COUVERTURE — CHAUFFAGE — SANITAIRE

ELECTRICITE — REFRIGERATION

Installation grandes cuisines et buanderies pour COLLECTIVITES

JUSSEAUME & ETOURNEAU

Rue du Chapeau-Rouge, NANTES Tél. 112-38-143-57

Le Gérant : H. Rezeau.

Dépôt légal (3e Trimestre 1959) N° 99 Evêché de Luçon

ıissien de Luçon

Très complet

MAISON MAME

L'O. R. E. C. O.

Coopérative Vestimentaire pour le Clergé

32, rue Maréchal-Joffre

LA ROCHE-SUR-YON

Magasin ouvert tous les jours (après-midi)

Société Générale

Toutes opérations de banque et de bourse

Agences de LA ROCHE-SUR-YON

FONTENAY-LE-COMTE

LUÇON, LES SABLES-D'OLONNE

COUVERTURE — CHAUFFAGE — SANITAIRE

ELECTRICITE — REFRIGERATION

Installation grandes cuisines et buanderies pour COLLECTIVITES

JUSSEAUME & ETOURNEAU

e du Chapeau-Rouge, NANTES Tél. 112-38-143-57

Le Gérant : H. Rezeau

Dépôt légal (3e Trimestre 1959) N° 87 Evêché de Luç